



PROJET

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



*ÉCOLE DE LA MARÉE-MONTANTE,
DE L'ORÉE-DES-BOIS ET DE L'ÉTOILE FILANTE*

2018-2019

« Le conseil d'établissement prépare et adopte
un rapport annuel contenant un bilan de ses activités
et en transmet une copie à la commission scolaire »

(Réf. : L. I. P. article 82)

Signature de la présidente

Date d'adoption

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Au nom des membres du Conseil d'établissement de l'école de la Marée-Montante, de l'Orée-des-Bois et de l'Étoile-Filante c'est avec plaisir que nous vous transmettons ce rapport annuel concernant ses activités pour l'année scolaire 2018-2019.

Organisme institué au sein d'un établissement d'enseignement public et ayant un rôle décisionnel sur des questions liées à la gestion ainsi qu'un rôle consultatif sur divers points, le conseil d'établissement est un lieu privilégié d'échange d'opinion et de concertation entre les parents, le personnel et la direction de l'école ainsi que la communauté.

Les rencontres sont ouvertes au public et une tribune où chacun peut obtenir de l'information, exprimer ses opinions et préoccupations ainsi que proposer et poser des actions concrètes à mettre en œuvre afin d'offrir aux élèves un milieu de vie et d'apprentissage stimulant et où il fait bon vivre.

Le Conseil d'établissement se veut être à l'écoute des besoins du milieu. Les membres souhaitent que les élèves se développent à leur plein potentiel et agissent dans le seul intérêt du bien-être et de la réussite de tous les élèves. Par leur implication les membres bénéficient d'une saine collaboration afin que les élèves vivent des expériences scolaires enrichissantes et positives.

MERCI à chaque membre du personnel enseignant, personnel professionnel, personnel de soutien, personnel du service de garde ainsi que les parents qui se sont impliqués bénévolement et qui ont contribué à enrichir la vie des élèves tout au long de l'année.

MERCI à Marc Chouinard, à la direction de l'école qui a fait preuve d'ouverture et de transparence dans les dossiers soumis au conseil d'établissement et qui a su orchestré les démarches afin de bâtir un projet éducatif à notre image.

Finalement, pour la pertinence de leurs réflexions, le temps qu'ils ont investi et pour leur implication, **MERCI** à l'ensemble des membres du conseil d'établissement de l'école de la Marée-Montante, de l'Orée-des-Bois et de l'Étoile-Filante.

Ce fût un plaisir de travailler avec vous,

Magali Émond

Présidente du conseil d'établissement 2018-2019

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2018-2019

MEMBRES PARENTS:

- Roxane-Martine Coutu (St-Roch)
- Rosalie Toussaint (St-Roch)
- Véronique Brillant (Ste-Louise)
- Magali Emond (Ste-Louise)
- Bianca Jeannotte (St-Onésime)
- Léda Villeneuve (St-Onésime)

REPRÉSENTANT(E) S DU PERSONNEL ENSEIGNANT:

- Nadine Leblond
- Hélène St-Jean
- Roxanne Lévesque

REPRÉSENTANT(E) DU SERVICE DE GARDE:

- Samantha Jalbert

REPRÉSENTANT(E) DU PERSONNEL DE SOUTIEN :

- Geneviève Thibault-Malenfant

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL PROFESSIONNEL :

- Laurie Lévesque

REPRÉSENTANT(E) DE LA COMMUNAUTÉ: aucun

CALENDRIER DES RENCONTRES

En 2018-2019, le Conseil d'établissement a tenu six (6) séances ordinaires. En début d'année, le conseil a élu les membres aux différents postes, révisé les règles de régie interne et établi un calendrier des séances.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS:

- 12 septembre 2018 à l'école de l'Orée-des-Bois

RENCONTRES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT:

- Lundi 10 octobre 2018 à St-Roch
- Lundi 12 décembre 2018 à Ste-Louise
- Lundi 20 février 2019 à St-Onésime
- Lundi 17 avril 2019 à Ste-Roch
- Mercredi 15 mai 2019 à St-Onésime
- Lundi 10 juin 2019 à Ste-Louise

ACTIVITÉS ET TRAVAUX DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Au cours de l'année, le CÉ « a été consulté », « a adopté » et « a transmis des résolutions » sur les sujets suivants :

- Campagnes de financement (Voyage à Toronto, Salon du livre, OPP, Marché de Noël, Opération Enfant-Soleil, Vente de livre de l'école l'Étoile-Filante, Méga Bazar 5e édition) ;
- Budget annuel de l'école pour 2019-2020 ;
- Autorisation pour les enseignants de faire des activités dans un périmètre rapproché de l'école ;
- Acte d'établissement 2019-2020 ;
- Établissement des principes d'encadrement des frais chargés aux parents ;
- Objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2019-2020 ;
- Adoption du budget du Conseil d'établissement ;
- Consultation sur les critères de sélection d'une direction d'école.

Le Conseil d'établissement a donné **son approbation** sur les sujets suivants :

- Normes et modalités
- Activités et sorties éducatives 2018-2019 (calendrier et financement) ;
- Règles de régie interne du conseil d'établissement ;
- Utilisation des locaux de l'école ;
- Convention de gestion ;
- Plan de lutte contre l'intimidation et la violence ;
- Grille-matière primaire et préscolaire ;
- Liste des effets scolaires ;
- Liste des cahiers d'exercices et fournitures vendus à l'école ;
- Services complémentaires ;
- Allocation et la répartition pour les mesures dédiées et protégées 2018-2019.

Le Conseil d'établissement a **reçu de l'information et donné son avis** sur les sujets suivants:

- Inscriptions des élèves pour l'année scolaire 2019-2020 ;
- Services de garde – inscriptions, activités et constats ;
- Activités et sujets traités lors du comité de parents ;
- Activités sportives et parascolaires ;
- Organisation scolaire 2019-2020 ;
- Maternelles 4 ans à St-Onésime et Ste-Louise;
- Suivis budgétaires des OPP ;
- Projet éducatif et le plan de réussite des trois écoles;
- Révision des heures compensées;